ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de la profession des infirmiers libéraux

Question écrite n° 30074

Texte de la question

Mme Agnès Thill alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmières et infirmiers libéraux. Il est inutile de rappeler que la crise sanitaire liée au covid-19 a aggravé la situation de ces professionnels de santé qui, dans des conditions d'exercice très difficiles, dans une situation générale dégradée, et parfois au bord de l'épuisement, se sont souvent retrouvés les derniers relais de santé dans de nombreux territoires : les manques de matériels de protection, la faiblesse des dotations de l'État et la réduction des mission entraînant un affaiblissement de leur condition financière sont les tristes révélateurs de cette situation. Par ailleurs les remontées de terrain laissent entrevoir une déficience de l'État entre absence d'informations, indifférence ponctuelle des services déconcentrés et manque de coopération avec le secteur hospitalier. Les réponses apportées par le ministère des solidarités et de la santé sont jusqu'à maintenant le recours à court terme à des personnels moins diplômés, le projet de transfert de certains actes, le glissement de tâches et par conséquent l'institutionnalisation d'une médecine à bas coût. Ces solutions semblent être unanimement décriées par les professionnels de terrain qui réclament davantage de moyens, et surtout une remise en cause institutionnelle profonde, sans considérations d'économies qui causent souvent davantage de problématiques qu'elles n'en résolvent. Aussi, elle lui demande quelles mesures structurelles sont envisagées pour préserver, valoriser et faire des infirmières et infirmiers libéraux un pivot essentiel du système français de santé de demain.

Données clés

Auteur : Mme Agnès Thill
Circonscription : Oise (2e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30074
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 juin 2020, page 3780
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)